

SERCE

SYNDICAT DES ENTREPRISES
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE



Le SERCE lance la 24^{ème} édition du Concours Lumières®



La Lumière est un facteur d'attractivité touristique important à l'échelle d'une collectivité et les sites ainsi révélés aux yeux du public confèrent une nouvelle identité aux territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains. C'est pourquoi le Concours Lumières a pour vocation de récompenser des réalisations exemplaires de maîtres d'ouvrage publics mais également privés.

Monuments, sites paysagers ou urbains, ouvrages d'art, friches industrielles... sont ainsi valorisés par des mises en lumière qui mixent technicité, respect de l'environnement et performance énergétique, critères déterminants d'éligibilité.

Chaque année, le SERCE et Philips Lighting récompensent des « réalisations remarquables » des maîtres d'ouvrage, publics et privés dans le cadre du Concours Lumières créé en 1987.

Un moyen de sensibiliser chacun des acteurs à une « grammaire énergétique » qui se conjugue au présent et au futur : la réduction immédiate de leur empreinte écologique et des factures énergétiques, le renforcement de l'attrait touristique et l'amélioration du confort et du cadre de vie des habitants pour longtemps.

Le jury du concours met « en lumière » des projets valorisant le patrimoine soucieux de faire rimer innovation technique, esthétique et efficacité énergétique



Organisé par le SERCE en partenariat avec le fabricant Philips Lighting, le concours est placé sous le haut patronage du ministère de la Culture depuis sa création et parrainé par le groupe Moniteur depuis 1996. La manifestation a déjà primé 115 réalisations dans des communes urbaines ou rurales de France. Le concours récompense les maîtres d'ouvrage publics et privés ayant réalisé, depuis le 1er janvier 2010, l'illumination permanente d'un patrimoine architectural, industriel ou naturel, ancien ou contemporain, accessible à tous gratuitement.

Le jury, composé de professionnels de l'éclairage, de responsables de l'aménagement des villes, de paysagistes, d'architectes, d'urbanistes et d'élus, fonde son jugement sur le caractère esthétique des illuminations, mais aussi sur la qualité, l'originalité, la mise en œuvre technique et la pertinence de la valorisation des lieux par un éclairage artificiel.

Outre ces critères, depuis trois ans, l'optimisation de la performance énergétique est devenue une variable essentielle dans les projets et le jury évalue les installations

sur le nombre de points lumineux et la puissance totale installée, le type de projecteurs et les sources utilisées ainsi que le ratio moyen lumen/Watt pour chaque type de point lumineux.

Avec pour flambeau le Concours Lumières® et à l'ère où l'éclairage public doit être raisonné, le SERCE, ses entreprises adhérentes et ses partenaires, tiennent à sensibiliser et conseiller les maîtres d'ouvrage sur les possibilités de rénover, d'améliorer et maintenir un éclairage juste, énergétiquement performant, plus efficace et respectueux de la biodiversité.

Parallèlement, le Concours Lumières® offre l'occasion à tous les maîtres d'œuvre publics ou privés de mettre en avant leur créativité avec des solutions peu énergivores au service d'une mise en valeur esthétique et pratique du patrimoine.

Le concours est doté d'une somme totale de 16 500 € TTC et décerne 3 prix : 7 000 € / 5 500 € / 4 000 €.

Le règlement et le dossier d'inscription peuvent être demandés au SERCE.
Tél. : 01 47 20 69 45 - Fax 01 47 23 53 49 - e-mail : m.mourgues@serce.fr
avant le 16 janvier 2012. Les dossiers de candidatures devront être retournés avant le 29 février 2012.



contact presse :
C-Comme Vous
35 boulevard Lefebvre
75015 PARIS

tél. 01 45 31 20 83
mob. 06 19 56 70 09
contact@c-commevous.com
www.c-commevous.com

contact SERCE : Marielle Mourgues - tél. 01 47 20 69 45 - www.serce.fr

■ Carte d'identité du SERCE

Créé en 1922, le SERCE, Syndicat des Entreprises de Génie Électrique et Climatique, est une organisation professionnelle rassemblant 300 entreprises réparties sur plus de 900 sites en France. Sont adhérentes nombreuses PME du secteur ainsi que les grandes entreprises de la profession telles que Cegelec, Etdc, Forclum, Ineo, Spie, Vinci Energies...

Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication.

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et de la Fédération des Industries Électriques, Electroniques et de Communication (FIEEC). En France, les adhérents du SERCE représentent 14,7 Mds d'euros de chiffre d'affaires et 150 000 salariés.